



Construction d'une ambition commune des bassins Loire et Ardèche pour le renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat

Feuille de route soumise à l'avis
de la Commission inter SAGE Loire amont / Ardèche

Contexte

L'aménagement hydroélectrique de Montpezat est une installation unique en France avec un transfert de près de 200 Mm³ d'eau par an depuis le bassin de la Loire vers le bassin de l'Ardèche pour la production hydroélectrique. Cet aménagement d'importance nationale contribue à satisfaire les besoins d'électricité en pointe et la sécurisation de l'alimentation électrique de la centrale nucléaire de Cruas. De nombreuses activités dépendent également de cet aménagement plus ou moins directement : production d'eau potable, irrigation, industrie, tourisme... Son fonctionnement génère aussi des impacts sur les milieux aquatiques des deux bassins.

par ailleurs, cet aménagement cristallise des tensions entre usagers et territoires. En témoigne, les avis divergents émis par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE Loire amont et Ardèche concernant le relèvement de débits réservés en 2014. Cet aménagement a fait l'objet de plusieurs études et propositions d'adaptation de son fonctionnement, notamment dans le cadre des SAGE.

Objectifs

Considérant que la concession hydroélectrique arrive à son terme en 2028, les CLE des bassins Loire amont et Ardèche souhaitent **co-construire une ambition commune pour leur territoire** et ainsi formuler des propositions auprès de l'État en sa qualité d'autorité concédante afin que leur traduction dans le cahier des charges de la future concession puisse être étudiée.

Les objectifs de la présente démarche sont les suivants :

- **intervenir en amont** du projet de renouvellement de la concession, en coordination avec l'exploitant EDF et l'État,
- construire une **vision partagée du territoire** sur la base d'une analyse globale, systémique et intégrée du territoire concerné par le renouvellement de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat,
- **co-construire des propositions concrètes** qui viendront alimenter la démarche officielle de renouvellement de la concession hydroélectrique,
- **optimiser la gestion coordonnée des ressources en eau**, ce qui est la vocation d'un SAGE qui vise la conciliation des usages de l'eau et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques,
- **favoriser le dialogue** entre les différents acteurs et notamment entre les territoires Loire amont et Ardèche.

Méthode

Il est proposé de mettre en place une **démarche de dialogue / médiation / facilitation** (de type audit patrimonial, dialogue territorial) afin d'aborder ce **sujet complexe et multi acteurs** en permettant de :

- instaurer les **conditions d'écoute, de dialogue, de respect** et de **compréhension mutuelle des besoins de chacun**,
- faire intervenir des professionnels adoptant une **posture de neutralité**,
- **définir clairement, d'être transparent et de communiquer** sur le type de résultat espéré, le processus et le rôle des différentes instances de concertation et décisionnaires,
- **co-construire un ensemble de solutions** dans un cadre de confiance, solutions qui intégreront des enjeux locaux et globaux et qui permettront d'entendre ce qui compte vraiment pour chacun,
- mettre en place des **outils d'évaluation du processus**.

Territoire concerné

La réflexion concernera a minima le périmètre du SAGE Loire amont qui s'étend des sources de la Loire à Bas-en-Basset, et celui du SAGE Ardèche (bassin versant de l'Ardèche dans sa globalité). Elle intégrera notamment une dimension à l'échelle des bassins Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse et le contexte national.

Durée de la mission

Entre 18 et 24 mois

Gouvernance

A minima co-maîtrise d'ouvrage de l'étude par l'EPTB Ardèche et l'Etablissement public Loire. Reste à définir l'implication possible des services de l'Etat (DREAL, DDT), des Départements et les modalités d'association d'EDF (notamment en fonction de l'existence ou non de l'obligation de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de la concession)

Le pilotage de l'étude sera assuré par la **Commission InterSAGE Loire amont / Ardèche**.

Étapes

La démarche proposée comprendra à minima les étapes suivantes :

- une étape de **construction d'un diagnostic partagé à partir d'audits individuels et anonymes avec les personnes ressources du territoire** pour identifier la problématique :
 - appréhender le contexte global et local et la perception que les acteurs ont du territoire et des enjeux correspondants,
 - écouter, dans une posture de neutralité, les **besoins, les craintes et les attentes** des acteurs concernés, ce qui compte vraiment pour eux, et les actions qu'ils proposent,
- une étape de **restitution des audits auprès des commanditaires et de l'ensemble des personnes audités**,
- une étape de facilitation pour obtenir **une implication de chacun pour une gestion en commun de l'enjeu eau sur le territoire, avec construction de solutions/propositions (qui mobilisera du brainstorming), et identification des conditions et moyens pour les mettre en œuvre**,
Afin de travailler au plus près des réalités du territoire, et si jugée stratégique, la constitution d'ateliers locaux de concertation pourra être envisagée et permettre d'associer des acteurs non membres de la CLE (élus communaux et/ou intercommunaux, techniciens des EPCI en charge de la GEMAPI, propriétaires et exploitants agricoles et forestiers,),
- **une restitution des résultats de la démarche, notamment auprès des commanditaires et de l'ensemble des personnes auditées.**

Points restant à définir

- Sur le périmètre exact de la mission : quel doit être le niveau de précision des propositions issues de la démarche ? comment en détermine t'on la faisabilité financière, technique, juridique ? Quelle compétence du prestataire recherché (BE technique, médiateur...) ?
- Calage du planning, en fonction notamment de la démarche officielle de renouvellement de la concession conduite par les services de l'Etat (DREAL AURA). Quelle implication d'EDF (selon mise en concurrence) et de l'État ?
- Quel coût et quel financement (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, Départements de la Haute Loire et de l'Ardèche...) ?